



## NOTE D'INFORMATION FACTURATION DU SERVICE DE CANTINE ET GARDERIE

Vous avez le choix entre plusieurs modes de paiement pour le règlement de votre facture de cantine et/ou de garderie :

- **Le paiement en numéraire**, à la Trésorerie de Rostrenen
- **Le paiement par chèque bancaire** : libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, à déposer à la Trésorerie de Rostrenen
- **Le paiement par prélèvement automatique** : si vous optez pour ce mode paiement, vous devrez :

▶ **Signer une convention** avec la mairie de Rostrenen afin d'autoriser le prélèvement. Le formulaire est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la commune (<http://rostreten.fr>).

▶ **Joindre un RIB**

- **Le paiement sécurisé en ligne** : il s'effectue en vous connectant sur le site de la commune en cliquant sur le lien de la plate-forme tipi ou directement à l'adresse suivante : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

Si vous choisissez cette option, le paiement se fait de la façon suivante :

- ▶ **vous recevez** une facture précisant l'adresse de connexion et les références à saisir,
- ▶ **vous vous connectez** à l'adresse indiquée
- ▶ **vous saisissez** les références demandées figurant sur votre facture,
- ▶ **vous payez** la facture par carte bancaire

**Pour information** : il est possible de partager le paiement de la facture entre les 2 parents en facturant à l'un les consommations des semaines paires et à l'autre, celles des semaines impaires. Pour cela, merci de fournir une demande écrite et signée des 2 parents.

**Tout changement d'adresse ou modification de l'inscription aux services devra être signalé en Mairie.**

### **Détermination du tarif :**

Si vous ne fournissez pas d'attestation CAF ou MSA mentionnant votre Quotient Familial, la commune appliquera le tarif Maximum en fonction de votre lieu d'habitation.

### **Réclamation :**

Toute réclamation en lien avec votre facture est à adresser à la mairie par courrier (Mairie de Rostrenen – 6, rue Joseph Pennec 22110 ROSTRENEN) ou par mail ([mairie@rostreten.com](mailto:mairie@rostreten.com)). Une réponse vous sera adressée après examen de votre demande.

## TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2021/2022

( Délibération du 07 Juillet 2021)

Quotient familiaux	QF < 200 €	QF 200 € – 399 €	QF 400 € – 599 €	QF 600 € – 799 €	QF 800 € - 999 €	QF 1000 € - 1199 €	QF 1200 € - 1399 €	QF >= 1400 €
Tarifs Rostrenen	0.50 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	2.74 €	2.76 €	2.80 €
Tarifs Hors Commune	3.10 €	3.20 €	3.30 €	3.35 €	3.40 €	3.45 €	3.47 €	3.50 €

Tarif du repas adulte : 3.50 €

↳ Obligation pour les familles de fournir leur quotient familial (attestation CAF ou MSA) afin de déterminer la tranche tarifaire appliquée 😊

↳ Les familles qui ne fournissent pas leur quotient familial se voient appliquer le tarif maximum ☹️